



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	8
Votants	10
Absents	3
Exclus	0

Date de convocation :
Le 05/12/2024

Date d'affichage :
Le 05/12/2024

OBJET

**Délibération clôture du
budget du lotissement
les Faysses**

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19 /2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19 /2024

Délibération N°2024-07-01

Séance **du 16 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Étaient présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien 1^{er} adjoint, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, Mme Roques Fanny, Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime, Mr Monteillet Hugues.

Absents excusés : Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe 'procuration à Mr Rivier), M. Moulières Jérémy (procuration à Mme Roques), Mme Odicino Sabrina.

Madame ROQUES Fanny a été nommée secrétaire.

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Lotissement les Faysses » a été ouvert par délibération en date du 09/07/2004 afin de répondre à la création du lotissement, des travaux et des ventes des 5 lots.

Compte tenu de la vente de tous les terrains du lotissement ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent éventuel au budget principal de la commune vont être réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Le compte financier unique sera voté en 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

Article 1^{er} : ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement les Faysses » en date du 31/12/2024.

Article 2 : DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte administratif

La secrétaire de séance
Fanny ROQUES

